



N° 003 /C/EHT-CEMAC

COMMUNIQUE

LES CANDIDATS DONT LES NOMS ET PRENOMS SUIVENT, CLASSÉS PAR ORDRE DE MERITE, SONT DECLARES DEFINITIVEMENT ADMIS AU CONCOURS D'ENTREE EN PREMIERE ANNEE DU BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES (BEP), DU BREVET DE TECHNICIEN (BT), ET EN ANNEE PREPARATOIRE DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR A L'ECOLE DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME DE LA CEMAC (EHT-CEMAC) DE NGAOUNDERE, SESSION DE JUILLET 2025.

CENTRE : Brazzaville (République du Congo)

I- **PARCOURS** : BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES (BEP)

1 ^{er}	MANDOLO Amelly Laureate Venisca
2 ^{ème}	BIYELA Chrisveille Saira Nobien
3 ^{ème}	MBOUILI TIBA Clairance Nelvie
3 ^{exe}	BIABOUNA Cartelia Dolchrist

II- **PARCOURS** : BREVET DE TECHNICIEN (BT)

1 ^{er}	MALELA DELHEYN Georges Félicien
-----------------	---------------------------------

III- **PARCOURS** : BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)

1 ^{er}	KOUANDA NZIKOU Idris Christoffer
2 ^{ème}	DANDOU YOULOU Béni Valère
3 ^{ème}	MOUANGA Gercia Divine
4 ^{ème}	OPANDET Charles

5 ^{ème}	NKOUKA Bienheureux Amen
6 ^{ème}	MOULOUMBOU-PONGUI Daniele Célestite
7 ^{ème}	NTONDELE Néhémie Dorcace Nogael
8 ^{ème}	MABANZA DIAZOMOUA Bénie Emmanuelle
9 ^{ème}	GOMA Bnnelle Mondésir
9 ^{exe}	MISSIE NGANTSELE Sara Jadore
9 ^{exe}	MABOUNDOU Gloire Asnath Gineldy

NB :

La rentrée administrative est fixée au lundi 22 septembre 2025.

Les lauréats sont attendus à l'EHT-CEMAC à partir du Lundi 29 septembre 2025.

Le début effectif des cours est fixé au Lundi 06 octobre 2025 à 07H30.

Les frais d'inscription (ou droits scolaires) sont fixés à cent mille (100 000) F CFA par an et par lauréat.

L'EHT prend en charge : les frais de formation, les soins médicaux primaires, l'assurance, l'hébergement et la restauration des apprenants.

Chaque apprenant (Garçon/Fille) est tenu de venir avec deux pantalons ou jupes noirs et deux chemises blanches avec chaussures noires fermées correctes.

Les frais de transport (Début et Fin de formation) sont à la charge de chaque Etat (membre de la CEMAC).

Ngaoundéré, le **25 JUL 2025**
Le Directeur Général

M. Yves-Martial Odilon BOUTOUNDOU

